



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/19

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 145'000.00 POUR
LE REMPLACEMENT DU CAMION (BU200)
DU SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE**

Demande d'un crédit de Fr. 145'000.00 pour le remplacement du camion (BU200) du service des espaces verts et de la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité sollicite de la part de votre Conseil l'octroi d'un crédit pour le remplacement du camion du service des espaces verts et de la voirie par un véhicule multifonctions similaire à celui que nous possédons.

2. Le véhicule actuel

Le véhicule actuel est un petit camion 4 X 4 de marque BUCHER 200, multilift. Son poids à vide est de 2'750 kg et sa charge utile est de 3'250 kg.

Il a été acquis au mois de septembre 2009 pour le prix de Fr. 202'613.90. Le véhicule totalise actuellement plus de 6'600 heures de service. Il est usé, attaqué par la rouille et connaît des problèmes réguliers de freinage ainsi que des problèmes mécaniques.

Ce véhicule est souvent en panne par ce genre d'incidents et ceci entraîne de grandes difficultés pour la bonne marche du service.

Il est aussi destiné au service hivernal et plus particulièrement au dégagement des grandes routes. D'où l'impossibilité de s'en passer durant la période hivernale. Aucun autre moyen de remplacement ne peut être mis en place rapidement.

Ce véhicule est construit avant tout pour des travaux lourds, fréquents, ainsi que pour des déplacements de matériel divers sur la route.

Il répond à un minimum de rentabilité et bénéficie d'une cabine fort pratique.

Les frais d'entretien sont élevés et surtout imprévisibles. Les coûts de remise en état pour les inspections périodiques (2004 et 2019), bien que dûment devisés, sont à chaque fois constitutifs de surprises désagréables. Cette année, il a fallu passer 3 expertises pour qu'il soit agréé par le service des automobiles et de la navigation. Ce véhicule n'est plus assez fiable pour effectuer des services de piquets pour le confort et la sécurité des citoyens.

Nous avons relevé ci-dessous les frais d'entretien des 3 dernières années de service :

Évolution des frais d'entretien		
2017	2018	2019
Fr. 6'037.40	Fr. 5'117.75	Fr. 14'076.50

Ceux-ci montrent bien l'explosion des coûts sur 2019, coûts qui d'ailleurs n'ont pas pu régler tous les soucis que ce véhicule cause depuis quelques temps.

3. Un véhicule pour un concept de travail optimum

La Municipalité avait chargé le service des espaces verts et de la voirie d'établir un nouveau concept de travail au moment du changement de notre ancien véhicule Aebi au BU200. Ce concept a fait ses preuves et va être reconduit.

Le concept est simple et repose sur les éléments suivants :

- augmentation de l'efficacité par la mise en place de chantiers multiples et simultanés,
- augmentation de la rapidité d'exécution des tâches et réduction du nombre de trajets du fait de la décentralisation des chantiers,
- souhait de diminuer les frais de manutention,
- réponse à l'augmentation des tâches découlant de l'achèvement ou la reprise de plusieurs quartiers au domaine public, de l'augmentation de la population, mais également du transfert des tâches du canton aux communes (déneigement de la RC1 et faucardage du lac),
- amélioration des performances dans le domaine de la protection de l'environnement.

Découlant de ce qui précède, le cahier des charges du nouveau véhicule, destiné à compléter les véhicules du service (Egholm, Holder, Gator, bus Renault et camionnette Isuzu) récemment acquis, peut être défini comme suit :

- le véhicule doit présenter les caractéristiques d'un petit camion, en premier lieu apte à circuler sur les routes carrossables,
- il doit être pourvu de deux jeux de bennes (qui sont déjà en notre possession) qui peuvent être disposées sur les chantiers de travail, puis aisément collectées et vidées,
- la capacité de chargement doit être identique ou si possible améliorée par rapport au véhicule actuel,
- le véhicule doit, à l'instar du véhicule BU200 actuel, être équipé pour le service hivernal, mais répondre aux exigences de dosage du salage (réglage électronique, arrêt automatique de la distribution lors des marches-arrières et de l'immobilisation du véhicule et depuis peu, pour un salage préventif par exemple),
- la conduite doit être autorisée avec un simple permis de conduire de voiture (véhicules de maximum 3.5 tonnes)

4. Choix du véhicule

Les marques et véhicules suivants ont été retenus pour l'évaluation :

- Iveco
- Mercedes
- Isuzu

Ces 3 marques sont les seules actuellement sur le marché disposant de ce genre de véhicules qui ne sont pas encore dans la gamme « Poids lourds » (et qui nécessiterait donc un permis ad hoc).

Chez *Mercedes*, nous avons essayé le véhicule mais dans une autre configuration.

Chez *Iveco*, la société n'a pas pu nous proposer d'essai.

Enfin, pour *Isuzu*, nous possédons déjà une camionnette 3.5 to dont la qualité et la fiabilité nous ont convaincus.

Le véhicule retenu et dont l'achat est proposé est le « Isuzu P75 E6 ».

Arguments en faveur de l'Isuzu

Les principaux arguments sont les suivants :

- sa charge utile élevée,
- son filtre à particules correspondant aux exigences Euro VI,
- sa convivialité d'utilisation et sa robustesse,
- son prix, qui est le plus bas et sa consommation plus modeste de carburant.

Caractéristiques techniques :

Poids à vide : 3'900 kg
 Charge totale : 5'200 kg (y-c la benne)
 Poids total : 9'100 kg
 Vitesse : 45 km/h
 Longueur totale : 5.50 m
 Largeur : 2.20 m
 Hauteur : 2.25 m

Les services et réparations éventuels seront effectués par le garage VUD à Chavornay.

Le véhicule est équipé des périphériques suivants :

- RAG (enregistrement de fin de course obligatoire), tachygraphe
- climatisation
- gyrophare et feux de travail,
- crochet de remorque double, y compris une prise 12-24 V.

Bennes diverses et pont

Les diverses bennes en notre possession seront parfaitement compatibles avec ce nouveau véhicule.

Équipement complémentaire pour le service hivernal

Pour des questions financières, nous n'allons pas utiliser les anciens engins de déneigement qui sont activés par un circuit hydraulique spécial et très coûteux.

Sur le nouveau véhicule, la lame à neige ainsi que la saleuse sont d'origine et seront à commandes électriques. Ceci diminue sensiblement la facture car il n'y a pas besoin de rajouter le circuit et la pompe.

- Saleuse à Hilltip 1600, système sel + saumure. Saleuse à réglage électronique, montée sur berce (rapidité de mise en fonction),
- lame à neige Hilltip, largeur 240 cm.

5. Prix du véhicule et des équipements

Le prix du véhicule et de sa périphérie s'établit comme suit, TVA et rabais inclus

Véhicule entièrement équipé, y-c. lift	Fr. 106'877.00
Saleuse, mixeur de saumure et lame à neige	Fr. <u>33'271.75</u>
Total	Fr. <u>140'148.75</u>

admis à Fr. 145'000.00 (frais d'immatriculation, etc).

Ce montant pourrait être réduit, en fonction d'une négociation supplémentaire que Messieurs Garraux et Avondo ouvriront avec le vendeur, une fois le crédit accordé.

6. Délai de livraison

Le véhicule proposé est actuellement en stock. Une livraison rapide est donc possible sitôt la décision du Conseil communal entérinée.

7. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser la dépense de Fr. 145'000.00 de la manière suivante :

- a. Extinction de la provision pour le renouvellement du parc de véhicules, dont le solde s'établit actuellement à Fr. 22'540.45
- b. Amortissement du solde, soit Fr. 122'459.55 sur 4 ans, à raison de Fr. 30'614.90 par an dès l'année 2020 ou par un amortissement extraordinaire sur l'excédent de l'exercice 2019.

8. Financement

La dépense de Fr. 145'000.00 sera couverte soit par les avoirs en compte de la commune soit par l'emprunt.

9. Conclusions

La Municipalité est acquise à la nécessité d'un remplacement du véhicule actuel, pour les motifs suivants :

- La technique actuelle de travail du service des espaces verts et de la voirie de la commune est indispensable, avec la création de chantiers multiples qui requièrent le système multi bennes proposé,
- le véhicule actuel, usé, n'est plus adapté pour l'usage qui doit pouvoir en être fait quotidiennement,
- les tâches du service vont en augmentant (élargissement des secteurs à entretenir, exigences des habitants, transfert de tâches du canton).

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 7/19 du 17 octobre 2019,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

